Annexe tarifaire :
Location des Studios de répétition et d'enregistrement
Conservatoires Vallée Sud – Grand Paris
Saison 2026/2027

L'Établissement Public Territorial **Vallée Sud - Grand Paris** met en place une tarification harmonisée pour l'ensemble des locations de studios de répétition et d'enregistrement de ses conservatoires. Applicable à compter de la **saison 2026/2027**, ce barème vise à offrir une meilleure lisibilité aux usagers.

Grille Tarifaire

Prestation	**Tarif Résident** ***(Vallée Sud - Grand Paris)***	**Tarif Non-Résident** ***(Hors Territoire)***
Location de studio *(forfait de 3 heures)*	**30,00 € TTC** / séance de trois heures	**60,00 € TTC** / séance de trois heures
Séance d'enregistrement	**25,00 € TTC** / heure	**50,00 € TTC** / heure

A. Modalités de Réservation et de Règlement

- **Obligation de réservation :** L'utilisation des studios est soumise à une réservation préalable obligatoire auprès des techniciens, effectuée en ligne ou directement à l'accueil du conservatoire.
- **Groupe de musique :** Pour les groupes ou formations musicales, un responsable unique doit être formellement désigné auprès de l'équipe technique.
- **Validation des créneaux :** Les réservations initiales constituent des options. Elles sont validées par l'équipe technique (par téléphone ou par e-mail) et définitivement confirmées dès réception du paiement.
- **Paiement :**
    - Les redevances sont dues par séance et payables **en amont de l'utilisation**.
    - Le règlement s'effectue en une seule fois :
        - **En ligne :** via la plateforme *Nyumba*.
        - **Sur place :** par carte bancaire auprès de la Régie centralisée VSGP, située au conservatoire de Fontenay-aux-Roses.

- **Remboursement :** Aucun remboursement (total ou partiel) ne sera accordé en cours d'année, quel qu'en soit le motif, à l'exception de circonstances exceptionnelles dûment reconnues par l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris.

B. Pièces Justificatives

Afin de bénéficier du tarif « Territoire », les usagers doivent fournir les documents suivants lors de leur inscription :

1. **Un justificatif de domicile** de moins de 3 mois.
2. **Une pièce d'identité** en cours de validité.